La métrite contagieuse des équidés

La métrite contagieuse des équidés (MCE) est une maladie vénérienne très contagieuse. Elle se transmet généralement au moment de la saillie ou de l'insémination artificielle et se traduit par des pertes vulvaires importantes chez les juments.

Remarque : les autres métrites font l'objet d'une fiche pratique spécifique.

Taylorella equigenitalis est l'agent pathogène responsable de la métrite contagieuse des équidés

Cette bactérie gram négative est fragile et peu résistante dans le milieu extérieur. En revanche, elle peut survivre longtemps dans l'appareil génital des chevaux :

- Chez la jument : de 22 à 119 jours au niveau du col utérin et du méat urinaire et jusqu'à 215 jours dans la fosse clitoridienne. Cette persistance explique que la bactérie puisse survivre d'une saison de monte à l'autre. Toutes les juments (vides, pleines ou suitées) peuvent héberger T. equigenitalis.
- Chez l'étalon : 28 à 46 jours dans le fourreau, le méat urinaire et le liquide pré-éjaculatoire, et jusqu'à 196 jours dans la fosse urétrale (située à l'extrémité du gland, autour de l'orifice urétral). L'étalon joue ainsi le rôle de porteur passif du germe, qu'il pourra transmettre au moment de la saillie, et ce pendant plusieurs mois.

T. equigenitalis est résistant à certains antibiotiques, mais sensible aux tétracyclines et pénicillines. Sa culture est très délicate et nécessite des milieux spécifiques.

La transmission du germe se fait essentiellement au moment de la saillie

Selon le mode de reproduction pratiqué, la transmission du germe peut être directe ou indirecte :

- Lors de la saillie : les étalons infectés sont la principale source d'infection, car ils peuvent être porteurs de la maladie pendant des années sans montrer de signe clinique.
- Lors de l'insémination artificielle : le germe se transmet par le sperme ou le matériel utilisé. Le refroidissement ou la congélation de la semence ne détruisent pas la bactérie.
- Le boute-en-train (cheval utilisé pour détecter les chaleurs des juments) peut aussi contaminer une jument par ses naseaux, après avoir simplement flairé le périnée d'une jument infectée.
- Le vétérinaire ou le personnel des haras peut être responsable de la transmission si les précautions d'hygiène élémentaires ne sont pas respectées.

> La transmission de la maladie d'un élevage à un autre se fait par l'intermédiaire des étalons ou des juments envoyés au haras pour la saillie et qui ramènent ensuite le germe dans leur élevage d'origine.

Seules les femelles infectées sont symptomatiques

Chez les étalons, l'infection est totalement asymptomatique ; ils sont « porteurs sains ».

En revanche, chez les juments, la contamination par T. equigenitalis se traduit par une vaginite (inflammation du vagin), une cervicite (inflammation du col de l'utérus) et une endométrite (inflammation de l'endomètre, la partie la plus superficielle de la muqueuse utérine). Les signes cliniques généraux (fièvre, abattement…) sont exceptionnels.

Les symptômes apparaissent 2 à 10 jours après la saillie contaminante, ou éventuellement aux chaleurs suivantes (le cycle est alors raccourci). Des pertes blanchâtres, inodores, apparaissent à la commissure inférieure de la vulve, provoquant la formation de croûtes sur le périnée et la face inférieure de la queue. L'aspect des pertes évolue au cours du temps : elles deviennent muco-purulentes après le 10ème jour, puis purulentes après le 13ème jour. En l'absence de traitement, ces sécrétions persistent deux semaines, de façon parfois intermittente. Un examen gynécologique permet de mettre en évidence un liquide grisâtre et muqueux sur le plancher du vagin ainsi que des muqueuses fortement congestionnées.

Dans certains cas, beaucoup plus rares, les sécrétions restent localisées au niveau du vagin et sont détectées par hasard lors d'un examen gynécologique de routine.

La MCE entraîne une diminution de la fertilité par métrite et résorption embryonnaire, mais elle n'empêche pas la gestation proprement dite. Elle ne provoque des avortements que de façon exceptionnelle.

> Certaines juments peuvent être « porteuses saines » : elles portent la bactérie et peuvent la transmettre sans présenter de symptôme.

Le diagnostic repose sur l'isolement de la bactérie

L'infection doit être suspectée en cas de diminution du taux de fécondité dans un effectif (haras, élevage…) au cours de la saison de monte et/ou des retours en chaleurs précoce et répété.

Le diagnostic repose sur une culture bactérienne de T. equigenitalis à partir d'écouvillons réalisés au niveau de zones susceptibles d'être contaminées :

méat urinaire, fosse urétrale, fourreau, sperme ou liquide pré-éjaculatoire chez le mâle ;
col utérin (uniquement au moment des chaleurs ; cette manœuvre est contre-indiquée chez la jument gestante) ou fosse clitoridienne chez la femelle.

Les cultures se développent en 6 jours, parfois 15 chez les porteurs chroniques. Il est possible d'obtenir des résultats plus rapides (2 jours) en utilisant des techniques d'identification directe (immunofluorescence), mais un résultat positif par cette méthode demande obligatoirement une confirmation par culture.

> Le diagnostic sérologique (recherche de l'anticorps fixant le complément, à partir d'une prise de sang) est surtout utilisé pour identifier les porteurs chroniques de la MCE. Les anticorps apparaissent 15 jours après le début de l'infection et persistent pendant 60-70 jours.

Le traitement repose sur l'utilisation d'antiseptiques et d'antibiotiques

Pour l'étalon, le traitement consiste en un lavage et une désinfection de l'appareil génital externe (verge, fosse urétrale et fourreau) avec une solution diluée de chlorhexidine, en insistant particulièrement au niveau des plis préputiaux. Ces soins se font sur l'animal en érection, 3 à 5 fois à 24-48 heures d'intervalle. On y associe généralement des injections

d'antibiotiques (ampicilline pendant 10 jours). Une semaine après la fin du traitement, trois prélèvements consécutifs sont réalisés à une semaine d'intervalle. Ils doivent être négatifs.

Sur l**es juments vides présentant une métrite** , des irrigations in utero d'antibiotiques et d'antiseptiques sont pratiquées quotidiennement pendant 5 jours. Ce traitement sera éventuellement complété par une antibiothérapie par voie générale pendant 5-7 jours. Pour vérifier l'efficacité du traitement, des contrôles bactériologiques sont ensuite réalisés, selon les mêmes modalités que pour les étalons.

> Une fois l'agent pathogène éliminé, le cheval peut servir de nouveau à la reproduction.

Sur **les juments pleines porteuses chroniques** , il est indispensable de traiter pour éviter la transmission de la maladie au poulain lors du poulinage. Pour éviter tout risque de provoquer un avortement, on se limite à un lavage/désinfection du vagin et du clitoris, tous les jours pendant les 5 jours qui précèdent le poulinage.

La prévention repose sur le respect de mesures sanitaires

Il n'existe pas de vaccin disponible contre la MCE, la prévention repose sur le respect de quelques règles sanitaires.

- Le vétérinaire et le personnel des haras doivent utiliser du matériel à usage unique (papier absorbant, protège-queue, gants…) et/ou stérile (cathéter d'insémination, écouvillon, sonde de siphonage intra-utérin, vaginoscope…) lorsqu'ils manipulent les queues des juments et les organes génitaux des mâles et des femelles.
- Depuis le 17/02/2006, la métrite contagieuse n'est plus une MLRC (Maladie Légalement Réputée Contagieuse), mais une MDO (Maladie à Déclaration Obligatoire) : les contrôles positifs doivent être déclarés à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP, ex-DSV).

> Même s'il est fortement déconseillé de faire saillir des juments présentant des symptômes d'endométrite (écoulements vulvaires par exemple), il n'est plus réglementairement interdit de faire saillir ou d'inséminer des juments suspectes de métrite contagieuse.

- La réglementation concernant les contrôles bactériologiques réguliers des reproducteurs étant variable selon les règlements de Stud-Book et le mode de reproduction, il est préférable de prendre contact avec les Haras Nationaux pour en connaître les modalités : le dépistage peut être recommandé ou obligatoire selon les races.
- Si la maladie se déclare dans un établissement, bien que la conduite à tenir ne soit réglementée que pour certaines races, il est fortement recommandé d'interrompre la saison de monte pendant le temps nécessaire au dépistage de tout l'effectif, au traitement des malades et des porteurs, et au contrôle de l'efficacité du traitement.

> En raison de la localisation relativement externe du germe, le cheval ne développe pas d'immunité importante vis-à-vis de T. equigenitalis. Des ré-infestations sont toujours possibles, parfois quelques semaines après une première infestation.